



COMMUNIQUE DE PRESSE



Gisèle Halimi, une visionnaire

Soirée hommage

Mardi 8 mars 2022, 20h à 22h



Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, France Inter et l'association *Choisir la Cause des Femmes*, fondée par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir en 1971, proposent une soirée inédite et en public depuis le studio 104 de la Maison de la Radio pour rendre hommage à Gisèle Halimi et ses engagements.

Avocate, militante radicale, femme politique, femme de lettres, Gisèle Halimi a marqué le 20^{ème} siècle par son courage en luttant contre le patriarcat, la colonisation, l'impérialisme, les violences d'Etat, la torture et les crimes de guerre. Questionnant la loi, provoquant le débat, exigeant une justice vivante, elle a défendu la cause des femmes sans relâche et sans concession. Du procès de Bobigny où elle dénonça l'injustice de la loi pénalisant l'avortement au procès d'Aix où elle exigea que le viol soit jugé comme le crime qu'il est, elle fut une avocate révoltée et révolutionnaire.

Ce 8 mars 2022, ce sont ses combats et engagements qui seront célébrés en présence de celles et ceux qui l'ont accompagnée et soutenue mais aussi des militantes d'aujourd'hui.

Où en sont les causes que Gisèle Halimi a défendues avec tant de détermination ? Que reste-t-il à accomplir ? Qu'a-t-elle laissé à ses pairs ? Comment reprendre le flambeau ?

Autant de questions auxquelles Leïla Kaddour-Boudadi, l'association *Choisir la Cause des Femmes* et leurs invités tenteront de répondre après avoir évoqué la vie de cette avocate grande figure du féminisme.

→ « **Gisèle Halimi, une visionnaire** »,

Une soirée proposée par France Inter et Choisir la Cause des Femmes et présentée par Leïla Kaddour-Boudadi

→ **Réservations pour assister à l'émission :**

maisondelaradio.fr pour réserver ses places et assister à l'enregistrement de l'émission, le lundi 7 mars, à 20h, veille de la diffusion de l'émission.

Contacts presse :

Marion Glémet, 06 23 18 31 74

Charlotte Savalle, 06 20 22 19 02